



## Collectif, réunions, obligations

Le **collectif restreint** est composé au minimum de 4 personnes désignées par l'assemblée générale ordinaire, mais est ouvert à tous les adhérent-es de l'AMAP.

**Chaque réunion mensuelle** du collectif (1er ou 2e mercredi de chaque mois), rappelé dans le mail hebdomadaire de Martine, a lieu pendant la distribution, entre 18h30 et 20-21h au plus tard et accueille tout amapien, même ponctuellement et pour quelques minutes. Un ODJ a été établi entre les membres du collectif restreint grâce au **forum « collectif »**, mais tout autre sujet peut être abordé si des amapiens le désirent. Un CR sera rédigé et accessible à tous dans le forum

Toute personne souhaitant intégrer le collectif restreint ou élastique doit se manifester et venir sans hésiter, même à l'essai !! Une participation assez régulière aux réunions mensuelles et AG est souhaitable, seulement pour le collectif restreint.

**Collectif au 21/11/19** : Philippe, Eric, Arlette, Elisabeth, Fabien

**assisté d'un collectif « élastique » (grand merci à eux !! sans certains ça ne tournerait pas)** : Martine, Anne-Cécile, Patricia, Benoît, Geneviève, Stéphane producteur etc..

**NON LIMITE...à tout moment un amapien peut rejoindre le collectif**

- Gestionnaire et garant du bon fonctionnement de l'AMAP, tâches indispensables listées ci dessous.
- Il n'y a pas de d'engagement dans le temps pour les membres du collectif. Les futurs membres se présentent lors d'une AG qui accepte (ou non) de les intégrer au collectif restreint. De la même manière, lors du départ d'un membre du collectif, il doit l'annoncer lors d'une AG.
- Présence si possible à une réunion par mois (chaque premier mercredi du mois) et aux AG, les absences sont bien acceptées. Par contre demande de réactivité en cas de mail pour demande d'avis, pour prendre rapidement des décisions etc....
- Prépare les AG en fonction des besoins : élaboration des ODJ, déroulement des AG
- Veille au bon fonctionnement des : distributions, de la venue des producteurs, des problèmes des paysans, de la transmission des informations, ...
- Organise les événements extérieurs aux distributions hebdomadaires (forum des associations, Marché paysan ...), **une structure de communication** devrait se charger des aspects pratiques d'organisation.
- Relation avec les autres AMAP locales et/ou le réseau AuRA des amaps etc....,

## REUNIONS

- **Réunions mensuelles du collectif** avec invitation de tout volontaire : 1er ou 2e mercredi de chaque mois (période scolaire), rappelé dans le mail hebdomadaire de Martine, entre 18h30 et 20-21h au plus tard, dans la salle de la distribution.
- **Trois AG** avec un maximum d'amapiens et producteurs : de 19h45 à 22h, à la maison de quartier (salle plus grande) en général 2e mercredi d' **avril** (AG de printemps dédiée surtout aux **producteurs**, nous souhaiterions une venue massive de ceux-ci) et 2e mercredi d'**octobre** (AG d'automne plus « classique » avec rapports moral, financier et perspectives) + AG d'été début juillet (**chez un producteur** un samedi, réunion le matin, repas partagé et après midi de visite ou aide au producteur).

## CE QU IL NE FAUT PAS OUBLIER

- **Lien avec maison de quartier de Saint Jacques** : lieu de distribution (convention annuelle), salles de réunion (convention annuelle), organisation du marché de Juin : Philippe est notre représentant pour la MQ (tel général MQ = 04 73 40 89 69, interlocuteur Thierry, Fanny ou Saïd)
- **Paiements annuels** : assurance MAIF, adhésion BIO63 etc... : Eric
- Lien avec épicerie solidaire **ESOPE**
  - responsable : Mr Mornand 07 85 34 58 32.
  - le Mr qui prend la caisse : Mr Rubini 04 73 26 53 41 ou 06 13 42 59 78